La certification de l’identité numérique

Accéder à des démarches sensibles de façon totalement dématérialisée

Aujourd’hui, certaines démarches ne peuvent être dématérialisées en raison de leur sensibilité. La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne.

Qu’est-ce que l'identité numérique certifiée ?

Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après une demande dans son application suivie d’un passage dans une mairie formée à cette démarche. L’identité de l’usager est alors vérifiée lors d’un face à face avec un agent de mairie, au moyen d’une comparaison de ses empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

L’identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu’alors un déplacement de l’usager à des fins de vérification d’identité. Aujourd'hui, elle vous permet de réaliser une procuration de vote totalement dématérialisée (pour en savoir plus cliquez ici). Prochainement, il sera possible d'accéder au services présents sur FranceConnect+ .

Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

- Créer votre identité numérique France Identité.
- Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité.
- Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC. L’application génère un QR code.
- Prendre rendez-vous en mairie sur un créneau disponible (bien choisir "Je certifie mon identité numérique") en cliquant ici.
- Vous rendre en mairie avec votre carte d’identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

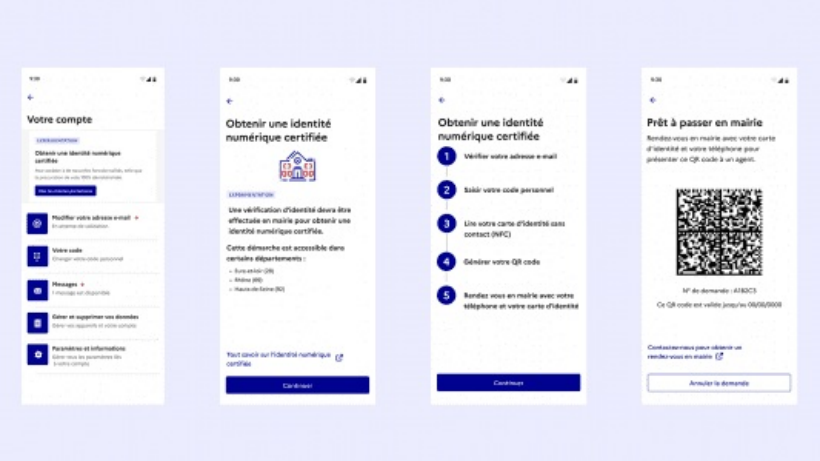

Infos pratiques

ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, seuls les téléphones iOS (>16) et Android disposant d’un système égal ou supérieur à 11 permettront d’obtenir la certification de votre identité numérique France Identité.

Contact

support@france-identite.gouv.fr

Documents
Flyer - Certification identité numérique
Liens utiles
FAQ en ligne